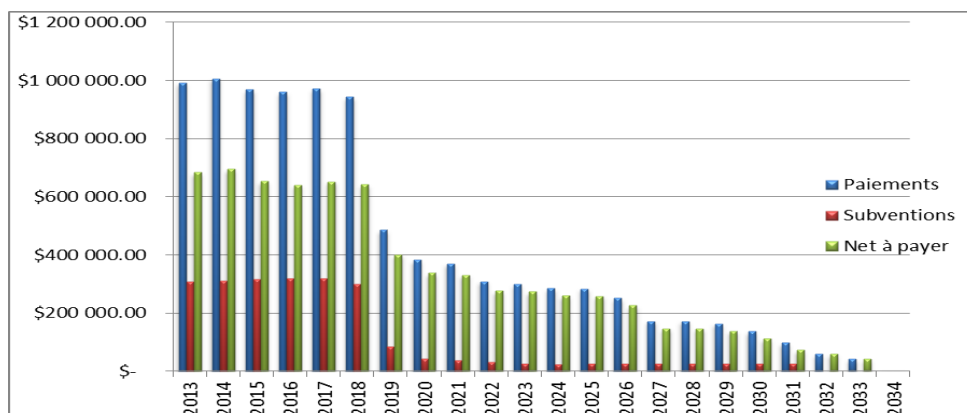




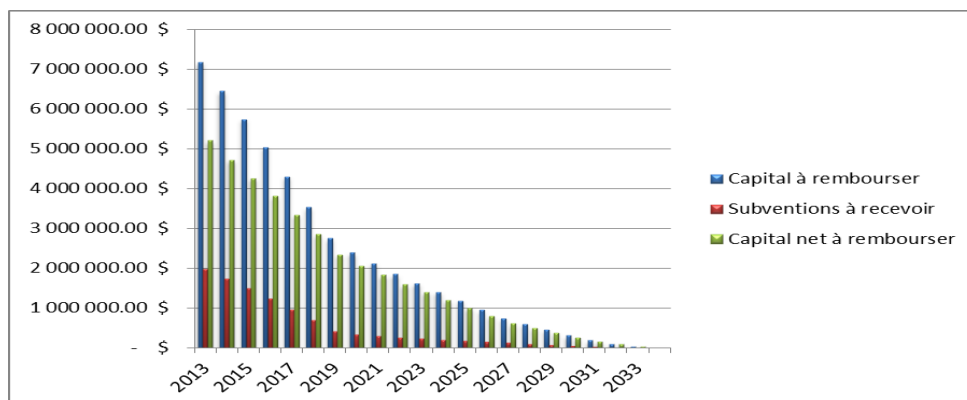
MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens de Saint-Pacôme, nous vous présentons deux tableaux complémentaires qui se veulent une suite des informations du mois de février 2013.

Le premier tableau vous montre les paiements annuels du service de la dette jusqu'en 2033. La première colonne représente les paiements en date du 31 décembre 2012 avec les engagements, la deuxième les subventions à recevoir et la troisième le solde net à payer.



Le deuxième tableau vous montre le solde en capital jusqu'en 2033 avec les engagements actuels. La première colonne montre le capital à rembourser, la deuxième colonne les subventions à recevoir et la troisième le capital net à rembourser.



**PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
LE MARDI 2 AVRIL 2013
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Nouvelles de l'agent	3
Activités à venir	3
Chroniques du loisir intermunicipal	4
Club de compétition Côte des Chats	4
Habitations Saint-Pacôme	5
Cercle de Fermières	5
Kam-aide	5
Société du Roman policier	5
Profil d'entreprises	6
Du jardin... à la maison...	7
Club 50 ans et plus	7
Capsule verte	7
Sécurité routière	7
Des nouvelles du conseil	8-9-10-11-12
Café Jasette	13
Régie interprot. incendie	14
Chronique culturelle	15
Station plein air	15
Party fin de saison	16
Vos plus beaux clichés	17
Détails concours de photo	18
Formulaire à compléter	19
Remise prix Vos plus beaux clichés	20
Saint-Pacôme en fleurs	21
Formulaire d'inscription	22
Persévérance scolaire	23
Calendrier avril 2013	24

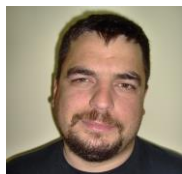
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



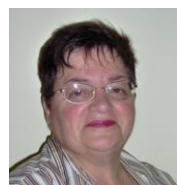
Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Carmelle Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général :

M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Marion Lévesque

Agente de développement :

Mme Marijo Couturier Dubé

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carboneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télécopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

Printemps = trous

La venue des beaux jours nous ramène les nids de poule, les bosses et les fissures. Progressivement l'équipe municipale s'occupera de ces inconvénients. Selon le bon jugement des employés de voirie, des interventions seront effectuées. Par contre, il faut prendre note que nous ne pouvons être partout à la fois. Nous ferons le plus rapidement possible afin de régler les problématiques, mais il y a aussi les inconvénients qu'apporte la fonte des neiges qui dictent le déroulement de notre travail. Je ne veux pas dire que nous ne ferons rien si un problème majeur survient, mais pour les cas mineurs, nous analyserons si notre intervention fait du sens immédiatement.

Vidanges, ordures, matières résiduelles et déchets, appelez-les comme vous voulez...

... mais SVP arrêtez de venir les porter au centre municipal! C'est pour cela que je vous informe que la cueillette des gros rebuts se fera dans la semaine du 20 mai cette année. Quoi faire en attendant? Vous devez les garder sur votre propriété. Il y a deux collectes par année. Il vous faut gérer en conséquence. Il y a aussi les écocentres qui sont ouverts en période estivale. C'est un service qu'il faut apprendre à utiliser. La société évolue et la gestion des déchets aussi. Nous devons changer nos façons de faire et nous adapter à la nouvelle tendance. Il est faux de penser « Je paye assez cher de taxes qu'ils vont bien prendre mes rebuts dans leurs cours! ». La taxation des ordures est faite en fonction d'un bac de 360 litres pour la plupart. (1 bac = une unité de taxation). Pour le reste, il y a les solutions énumérées au paragraphe précédent. P.S. Au chauffeur du pick-up noir qui est venu porter son matelas à l'édifice municipal dans la nuit du 2 au 3 mars vers 2h00, on t'a vu....!

Printemps = plus d'eau

À cause de la fonte des neiges, notre belle rivière Ouelle se gonflera prochainement. Je tiens juste à vous rappeler que l'équipe municipale est très à l'affût pendant ce temps et que nous faisons tout pour être en avant des éventuels problèmes.

Du positif maintenant

- Le groupe qui s'occupe du soccer est vraiment dynamique, bravo!
- Vous avez fait preuve d'une belle discipline pour le premier versement des taxes;
- Vous comprenez bien la hausse du rôle d'évaluation;
- Pour 98% d'entre vous, quand vous avez une insatisfaction par rapport aux services municipaux, vous nous le communiquez d'une façon polie et structurée. Vous n'arrivez pas fâché à l'avance et pas « parlable ». Ça augmente l'appréciation qu'on a de notre travail.

Sur ce, bon printemps et joyeuses Pâques!

Frédéric Lee
Directeur général

Des nouvelles de notre agente de développement

Ça sent le printemps!

Enfin les chauds rayons de mars sont arrivés! On voit de plus en plus de gens marcher en fin de journée et en début de soirée. On entend les enfants jouer dehors un peu plus tard et le temps des sucres est arrivé! Quelle belle saison! C'est aussi une période importante pour la préparation de l'été. Bientôt, le *parc de l'Action* sera bondé d'enfants, de parents et de grands-parents. Afin d'améliorer la sécurité au *parc de l'Action*, la municipalité travaille présentement un projet d'ajout de fibres de cèdre. De plus, toujours dans le but de répondre aux besoins des familles de Saint-Pacôme, la municipalité projette d'installer un nouveau module de jeux pour les enfants d'âge primaire. Des recherches de subventions sont entamées; si elles s'avèrent fructueuses, les enfants pourront se divertir dans un nouveau module de jeux ainsi que dans un parc plus sécuritaire. Pour ceux et celles qui aimeraient plus de détails sur les caractéristiques de la fibre de cèdre et l'importance de son utilisation, vous pouvez me contacter au 418-852-2356.

Pour ceux et celles qui ont envie de bouger et qui aimeraient se pratiquer un peu avant l'été, un jeu de pétanque intérieur sera installé à la salle municipale tous les mercredis après-midi, à compter de 13h00. Pour information, veuillez me contacter ou contacter madame Raymonde Boucher au 418-852-2599.

Vous trouverez dans les pages suivantes l'invitation à participer au concours *Vos plus beaux clichés – printemps 2013*. Je vous invite à participer en grand nombre, vos photos témoigneront de la beauté de notre village, surtout en cette période où la nature se réveille. Il vous reste quelques jours, vous avez jusqu'au 22 mars, pour envoyer vos photos de la saison hivernale 2013. Merci à tous les participants, vos photos sont magnifiques!

Le concours *Couleurs et parfums* est aussi de retour. Voir tous les détails dans les pages suivantes.

Si vous avez manqué Rose Dionne le 8 mars dernier et que vous souhaitez la voir en spectacle, et ce,

Activités à venir...

Le vendredi 22 mars, dernière journée pour participer au concours de photos saison hivernale 2013;

Le samedi 23 mars, circuit Rive-sud à la Station plein air;

Le samedi 23 mars, à la salle municipale, soirée de danse du Club des 50 ans et plus;

Le dimanche 24 mars, déjeuner Chevalier de Colomb à la salle municipale;

Le lundi 25 mars, à 19h30, réunion du comité de développement;

Le mardi 2 avril, séance ordinaire du conseil municipal à 20h00;

Le samedi 6 avril, party fin de saison à la Station plein air, souper BBQ, Rose Dionne en soirée;

Le lundi 8 avril, à 9h00 réunion M.A.D.A. à la salle municipale;

Le mardi 9 avril, à 19h30 réunion des Chevaliers de Colomb à la salle municipale;

Le mardi 9 avril, à 19h30 réunion des membres Optimiste;

Le samedi 13 avril, atelier sur les semis, l'herbicyclage et la récupération de l'eau;

Le lundi 15 avril, à 9h30 à la salle municipale Café Jasette;

Le mercredi 17 avril, à 19h30 réunion de la Garde paroissiale à la salle municipale;

gratuitement, elle sera de retour à la Station plein air le 6 avril prochain. Peu importe votre style musical, Rose saura vous plaire!

Bon temps des sucres à tous!

Marijo Couturier Dubé
Agente de développement

Les chroniques du loisir intermunicipal

Deux événements majeurs marquent toutes les années le mois de mars. Premièrement il y a la semaine de relâche et l'arrivée du printemps.



Programmation relâche 2013
La programmation a commencé en force avec les Journées Boule de Neige à la Station Plein Air Saint-Pacôme avec ses tarifs très avantageux.

④ 4 petites familles ont participé au cours d'initiation au ski parent/enfants. Ceux-ci ont grandement apprécié la qualité du cours donné par les vétérans de la Station, ainsi que quelques membres de l'école de ski.

④ Grâce au Syndicat des producteurs de lait de la Côte du Sud, nous avons pu distribuer 150 berlingots de lait au chocolat qui ont fait le bonheur des petits et grands. Merci!!!



④ La glissade extrême a amené plus de 60 personnes. Petits et grands ont eu beaucoup de plaisir à glisser à partir du centre de la pente centrale. La remontée était assurée par 3 bénévoles avec leur motoneige. Comme nouveauté cette année, le C.A. de la Station Plein Air a ouvert les glissades Desjardins pour les familles et les un peu moins téméraires.

Merci à tous les bénévoles qui ont fait des Journées Boule de Neige 2013, des journées mémorables ☺

Pour la première fois à Mont-Carmel, une heure du conte fut présentée à la bibliothèque Odile-Boucher. Cette activité fut réalisée le mercredi matin et deux petits bonshommes sont venus écouter mes histoires. Nous avons même dégusté les délicieux biscuits de Mme Renaude.

Jeudi soir ce fut la compétition Just Dance sur la console Wii. Il y eut un grand gagnant et une grande gagnante ! Félicitation à nos 2 champions. Par la suite, nous avons visionné un film sur écran géant emmitoufflé dans nos couvertures à manger popcorn, gracieuseté d'Accommodation Lou-Mark ainsi que des friandises.

Nouveauté : Les Marmitons

Les Marmitons c'est : 6 ateliers culinaires au micro-ondes qui se base sur le guide alimentaire pour faire son menu. Préparation, dégustation et portion pour emporter! Dépêchez-vous, le nombre de places est limité.

Quand : Du samedi 6 avril au samedi 18 mai (sauf le samedi 27 avril)

Heure : De 9h30 à 11h45

Local : Local des 50 ans et plus de Mont-Carmel

Qui : Enfants entre 9 et 12 ans (4e-5e-6e année)

Coût : GRATUIT (contribution volontaire)

Inscription et information auprès de la Maison
de la Famille du Kamouraska
418-492-5993

Roxanne Carbonneau

Coordonnatrice en loisir intermunicipal



**CLUB DE COMPÉTITION
CÔTE DES CHATS INC
ST-PACÔME, KAM.
GOL 3X0**



Éliane Jalbert, Léa-Rose Lizotte et William Jalbert

Le samedi 16 février 2013 se tenait la 3e compétition de ski du circuit Rive-Sud à Valley-Jonction. Le club de compétition de St-Pacôme y était bien représenté. Dans la catégorie U6, Léa-Rose Lizotte est revenue avec la médaille de bronze. Rachel Lambert est arrivée en 4e position. Dans la catégorie U10, Éliane Jalbert s'est mérité la médaille de bronze. Dans la catégorie U12, Phélip Raymond s'est classé en 4e position. Dans la catégorie U14, William Jalbert s'est

mérité la médaille d'argent et Anthony Saucier est arrivé en 6e position. Enfin dans la catégorie U16, Jérémie Saucier est arrivé en 5e position. Félicitations à tous les coureurs.



Christophe Pelletier, Phélip Raymond, Léa-Rose Lizotte, Éliane Jalbert et Raphaël Thériault

Raphaël Thériault s'est classé en 5e position. Dans les U10, Éliane Jalbert a terminé avec la 5e position. Enfin dans la catégorie U12, Phélip Raymond nous est revenu avec la médaille de bronze. Félicitations à tous!

Notons, également la participation de Phélip Raymond au rassemblement provincial U12, qui se déroulait au Massif du Sud. Cette compétition regroupait 150 coureurs de la province.

Le dimanche 24 février 2013 s'est déroulée la compétition Invitation Brunet au Mont St-Mathieu. Le club de compétition la Côte des chats a fait bonne figure avec 5 coureurs. Dans la catégorie U6, Léa-Rose Lizotte s'est mérité la médaille de bronze.

Dans la catégorie U8, Raphaël Thériault s'est classé en 5e position. Dans les U10, Éliane Jalbert a terminé avec la 5e position. Enfin dans la catégorie U12, Phélip Raymond nous est revenu avec la médaille de bronze.



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

**GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE**

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
GOL 3X0 (418) 852-2812

Les Habitations Saint-Pacôme *Résidence du Lys d'Argent*

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418-852-2525



AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Pour 65 ans et plus, personne seule ou en couple, autonome ou en légère perte d'autonomie :

- Au rez-de-chaussée : 1 studio 2 ½ pièces ;
- Au troisième plancher : 1 logement 3 ½ pièces.

Forfait « Logement et Services » :

2 repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base, l'entretien ménager, service de buanderie, 1 stationnement avec prise, 1 grand rangement et 2 sonnettes d'urgence dans chaque logement.

Aides financières disponibles calculées selon votre revenu annuel :

- Supplément au loyer (Logement disponible)
- Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus)

Demandez une visite ou téléphonez au 418-852-2525 pour plus d'information.

Le Conseil d'administration et la direction



Le cercle de Femmières de Saint-Pacôme

Des membres du Cercle ont célébré de façon toute spéciale la journée de la femme 2013. Question de bouger un peu, six ont joué à la pétanque intérieure durant l'après-midi et se sont bien amusées.



Plus tard en soirée, une quinzaine se sont retrouvées pour le souper à la Station plein air qui était suivi d'un spectacle.

Prenez note que cette année

encore nous offrirons les jonquilles pour la Société canadienne du cancer. Cette campagne de financement pancanadienne se tiendra du 21 au 23 mars. Nous serons installées au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière-Ouelle, rue Caron ainsi qu'à l'épicerie Gilbert Royer. Nous soutenons cette cause qui nous tient à cœur et nous vous remercions à l'avance de votre générosité.



Josée Lévesque, responsable
Dossiers Communications



Services Kam-Aide Inc. déménagement

Nous tenons à vous informer qu'à compter du 18 mars prochain, nos bureaux seront à une nouvelle adresse.



1514, 1^{ère} rue Poiré
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
(418) 856-5636

**Prenez note que nos bureaux seront fermés
les 14 et 15 mars 2013**



Amateurs de polar, à vos plumes!

Le concours de nouvelles policières de la Société du roman policier de Saint-Pacôme est de retour pour une douzième année. Les écrivains en herbe, intéressés à soumettre un texte pour remporter l'un des prix de la rivière Ouelle, ont jusqu'au 30 juin 2013 pour participer.

Comme chaque année, le concours est ouvert aux jeunes de 14 à 17 ans (catégorie junior) et aux adultes (catégorie senior.) Les textes devront débiter par la phrase suivante : « Tel un saumon remontant sa rivière ». Les membres du jury s'inspireront de l'originalité de l'œuvre, de l'intrigue policière et des qualités de la langue pour sélectionner les nouvelles gagnantes. Trois prix seront décernés pour chacune des deux catégories, soit 300\$ pour le premier prix, 200\$ pour le deuxième prix et 100\$ pour le troisième prix. Le dévoilement des gagnants se fera lors du 12e gala de la Société, le 5 octobre 2013 à Saint-Pacôme.

Les règlements complets du concours sont disponibles sur la page Facebook de la Société du roman policier de Saint-Pacôme ou auprès des personnes suivantes :

Responsable du concours : Madame Nathalie Desroches
nouvelles_policières@yahoo.ca

Contact téléphonique : Madame Éliane Vincent responsable des communications

Société du roman policier de Saint-Pacôme
sigma@videotron.ca Téléphone : 418.852.3088



..PROFIL D'ENTREPRISES

Le tirage de 20 paco\$ pour le mois de février avait lieu à l'Épicerie Gilbert Royer de Saint-Pacôme. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné, M. Raymond-Marie Guy comme gagnant. Félicitations!
Le prochain tirage aura lieu le vendredi 12 avril 2013.

PETTE HISTOIRE DES COMMERCE D'ICI



418 315-0645

En 1989, Serge Bonin, est diplômé universitaire en arts visuels à Montréal et en design à Nancy (France). Il met son talent au profit de plusieurs entreprises au Québec tel que : W Hotel Montréal, Sofitel, Movenpick Montréal et Boston et plusieurs autres. De plus, Il a dirigé un atelier de fabrication de décors pour la télévision, le cinéma, et la publicité.

Dans le paysage du design depuis plus de 21 ans, Serge Bonin a su démontrer un sens artistique à l'affût des harmonies de couleurs et du sens du détail. Il a créé de nombreuses réalisations, aussi étincelantes que sublimes, qui ont séduit une multitude de propriétaires et de constructeurs.

Toujours à l'affût des nouvelles tendances et des techniques, au fil des ans, Il rassemble des experts de la construction et se forge une équipe de taille. Sa réputation et sa quête artistique lui permettent de créer des liens hors du commun avec sa clientèle, qui lui reste fidèle.

Aujourd'hui, établi à St Pacôme, son expertise vous permettra d'adapter votre environnement selon vos besoins, vos goûts et votre budget. Par l'élaboration de plusieurs concepts, nous trouverons la solution adaptée à votre style de vie tout en optimisant la valeur de votre investissement.

TANT POUR L'INTÉRIEUR QUE POUR L'EXTÉRIEUR DE VOTRE RÉSIDENCE, VISUALISEZ VOTRE PROJET AVANT SA RÉALISATION AVEC NOTRE MODÉLISATION EN 3D.

Que ce soit pour le réaménagement de votre salle de bain, votre cuisine, votre séjour ou simplement pour redéfinir les couleurs de votre résidence, laissez-nous vous accompagner et vous conseiller afin que vous puissiez profiter pleinement de votre style de vie.

Contactez-nous, pour consultation gratuite et nous nous ferons un plaisir de nous déplacer chez vous afin de vous offrir un forfait sur mesure et selon votre budget.

RÉSIDENCE

LA CROISÉE DES CHEMINS INC

Le 06 juin 1996, Célyne Rousseau & Sarto Dubé achètent le terrain et le bâtiment du 145 rue Galarneau de madame Anne-Marie Lévesque, dans le but d'y faire construire une résidence pour personnes en perte d'autonomie.

Suite à l'évaluation réalisée par le Réseau Santé Kamouraska et à la recommandation positive qui en découle, la Régie régionale du Bas-Saint-Laurent, confirme le 21 novembre 1996, la reconnaissance de la ressource " Résidence La Croisée des Chemins Inc. " à titre de ressource de type intermédiaire pour 9 personnes en perte d'autonomie et ce, après la finition des travaux en cours et la vérification de conformité de la ressource.

Constitution de la compagnie le 27 novembre 1996. Actionnaires sont Marie Gagné & Célyne Rousseau. Ouverture de la résidence le 5 mai 1997. Elle est une résidence pour aînés pouvant héberger 19-20 personnes en perte d'autonomie (18 chambres individuelles & 1 appartement pour couple ou personne seule). Le 31 août 1999, Célyne Rousseau devient l'actionnaire unique de la compagnie.

En juin 2001, le Réseau Santé Kamouraska propose une nouvelle répartition du nombre de places accréditées, par ressource, parmi les installations existantes au Kamouraska (en fonction de l'achalandage). " La Croisée des Chemins Inc. " passe donc de 9 à 11 accréditations.

Au fil des ans, plusieurs investissements ont été faits et ce, dans le but d'améliorer la qualité de vie et / ou la sécurité des personnes hébergées (Réfection du toit du bâtiment existant / Aménagement paysager / Asphaltage / Enseigne / Chambre froide / Génératrice d'appoint / Agrandissement de la salle à manger & du salon / Installation des portes-panique au 3e étage / Réfection des escaliers de secours extérieurs avec un 3e palier).

L'année 2011 en fut une de réflexion & de questionnement. Pour répondre à la demande sans cesse grandissante & augmenter la rentabilité de l'entreprise, il nous suffisait d'ajouter un 3e palier à l'ascenseur & d'aménager le 3e étage. Ainsi, nous augmentions notre capacité d'accueil (de 20 à 26) et répondions positivement à la demande.

Malgré le tourment intérieur et les hésitations de toutes sortes, nous en sommes arrivés à la conclusion que le temps était venu pour nous de céder notre place, de passer le flambeau à quelqu'un d'autre.

Le quinzième printemps de " La Croisée des Chemins Inc. " a été souligné le 05 mai 2012 avec les résidents, les familles, les employées et la direction (partage du gâteau d'anniversaire). C'est lors de cet événement que l'annonce de la vente et la présentation des nouveaux actionnaires ont été faites.

Le nouveau capitaine du navire, celui qui sera maintenant aux commandes de la résidence " La Croisée des Chemins Inc. " est monsieur Luc Michaud. Il sera épaulé par sa conjointe madame Hélène Lapointe. Ceux-ci ont l'expertise nécessaire pour œuvrer auprès des aînés puisqu'ils sont déjà propriétaires d'une autre résidence depuis 10 ans à Rivière-du-Loup.

À ce jour, nous avons accueilli 125 personnes pour du Répit - Dépannage / Convalescence / Réadaptation / Soins palliatifs / Hébergement longue durée.

Quatorze employées sont présentement à l'emploi, et ce, dans les titres suivants : préposée aux soins / préposée au ménage / préposée aux activités récréatives / cuisinière.

Pour information & visite, contacter Luc Michaud au 418 852-2311 ou 418 894-2990

ACCUEIL CHALEUREUX, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES SERVICES SONT NOTRE DEVISE !
Document préparé par Célyne Rousseau, fondatrice de la résidence " La Croisée des Chemins Inc. " & Luc Michaud, président de la compagnie à numéro 9260 - 3216 Québec Inc., sous la raison sociale de " La Croisée des Chemins Inc. "

COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL !»

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour la tenue de ce concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet à l'Épicerie Axep Gilbert Royer.
Le 12 avril, nous ferons tirer 20 Paco\$ à dépenser dans tous les commerces de Saint-Pacôme
Bonne chance !



Du jardin... À la maison...

Voici venu le temps des sucres! Pourquoi ne pas ajouter du sirop d'érable aux pommes que nous ferons caraméliser et qui garniront les crêpes du dimanche de Pâques?

Un filet dans notre vinaigrette maison et voilà une variante qui charmera les jeunes et les moins jeunes.

Et si on trempait des beignes tout frais dedans, qu'en dites-vous?

Nous partageons avec vous la recette des beignes que nous fabriquons pour le temps des Fêtes.

Les beignes de ma grand-mère

5 oeufs

2 tasses de sucre blanc

1/3 de tasse de beurre fondu et refroidi

1 ½ tasse de lait à la température de la pièce

1 cu. à thé de vanille

6 tasses de farine (+ ou -)

6 cu. à thé de poudre à pâte

1 cu. à thé de sel

Fouetter les œufs et le sucre, ajouter le beurre au lait et à la vanille puis ajouter aux œufs et sucre et continuer de battre pour bien dissoudre le sucre.

Mélanger les ingrédients secs ensemble et les incorporer au premier mélange. Ajouter plus de farine si le mélange est trop liquide. Refroidir au réfrigérateur avant d'abaisser. Rendement : environ une douzaine de beignes par tasse de farine.

Cuire à la friteuse (ou à la poêle électrique) à 350 degrés.

Marie Parent

Cercle de Fermières Saint-Pacôme

Club des 50 ans et plus Anniversaires du mois de mars

Rézia Pelletier	1 avril	Claire Lévesque	17 avril
Jean-Marc Lévesque	2 avril	Léon Chénard	19 avril
Ghislaine Thériault	4 avril	Jean-Louis Lévesque	19 avril
Yolande Ancil	5 avril	Irène Emond	20 avril
Gilles Lévesque	7 avril	Gaston Dumont	21 avril
Gisèle Sirois	10 avril	Gratienne Bérubé	23 avril
René Racine	14 avril	Jocelyn Courcy	26 avril
Rosaire Michaud	15 avril	Jean-Roch Boisclair	27 avril
Monique Lévesque	16 avril	Normand Pelletier	27 avril
Huguette Verreault	16 avril	Rose Boucher	28 avril

Capsule verte



De la gomme à mâcher dans les cheveux de votre petit trésor? Un peu de beurre d'arachide sur les mèches collées et la gomme partira comme par magie en frottant les cheveux entre nos mains.

Sécurité routière

Zones et périodes de dégel



Le ministère des Transports du Québec rappelle aux utilisateurs de véhicules lourds et aux expéditeurs que, comme chaque année, les limites de charges autorisées sont réduites en période de dégel sur l'ensemble des chemins publics pour tenir compte de la capacité portante plus faible du réseau routier durant cette période.

Pour la période de dégel 2013, les dates de début et de fin de la période de restriction des charges pour chacune des zones de dégel sont les suivantes :

2013

Zone 2

Du lundi 25 mars
(00 h 01)
au vendredi 24 mai
(23 h 59)

Selon l'évolution des conditions météorologiques, le début et la fin de la période de restriction des charges peuvent être devancés ou retardés.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5 et 21 février 2013

026.02.13 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2013 soit accepté tel que présenté.

027.02.13 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2013

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2013 soit adopté tel que lu et présenté.

029.02.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. ALAIN MORIN

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure (2013-0002) a été présentée par M. Alain Morin au 7 rue Michaud, pour la modification de la marge de recul latérale pour un bâtiment secondaire qu'il veut situer à 1 mètre de la ligne latérale contrevenant ainsi à l'article 5.2.3.2 du règlement de zonage de la municipalité qui prévoit 2 mètres;

ATTENDU QUE Monsieur Gilles Plourde, inspecteur expose le problème de M. Morin qui veut installer son garage en ligne avec sa montée asphaltée, ce garage sera situé ainsi afin de ne pas empiéter dans la cour arrière immédiate de sa résidence, cette marge est d'ailleurs dans la cour arrière de son voisin.

ATTENDU QU'il n'y a jamais eu de demande de dérogation mineure pour cette propriété;

ATTENDU QUE la demande concerne le règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol et que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant et ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété.

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure puisque M. Morin désire construire un garage à partir du coin arrière de sa maison jusqu'à 2 mètres de sa marge arrière et à 1 mètre de sa marge latérale donnant sur l'arrière-cour de M. Germain Laforest,

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder cette dérogation mineure à M. Alain Morin et d'autoriser M.

Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, à émettre le permis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, à émettre le permis à M. Alain Morin pour la construction de son garage.

030.02.13 ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRACTEUR MULTI-USAGES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un tracteur multiusages pour la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues pour un tracteur Kubota F3680 avec tondeuse de 72 pouces et souffleuse Kubota F5720 de 57 pouces et que ces soumissions sont le prix net après rachat du tracteur Kubota modèle L2900 et du tracteur John Deere modèle 755:

Soumissionnaire	Rachat équipements Kubota John Deere		Prix après rachat
Garage N. Thiboutot inc.	8 000 \$	4 000 \$	24 300,00\$+tx
Garage Minville	7 500 \$	4 000 \$	30 482,17\$+tx
Cam-Trac Rimouski	7 000 \$	4 000 \$	31 503,15\$+tx

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Garage N. Thiboutot inc. au montant de vingt-quatre mille trois cents dollars (24 300,00 \$) pour un tracteur Kubota F3680 avec tondeuse de 72 pouces et souffleuse Kubota F5720 de 57 pouces après rachat du tracteur Kubota et du tracteur John Deere au montant de douze mille dollars (12 000,00 \$).

031.02.13 ACCEPTATION DE SOUMISSION – REMORQUE MULTI-USAGES

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une remorque multiusages pour la Municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QUE la soumission reçue nous vient de Remorques de l'Isle pour une remorque dompeur 5 x 10 au montant de six mille neuf cent vingt-deux dollars et trente cents (6 922,30 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à

l'unanimité d'accepter la soumission de Remorque de l'Isle au montant de six mille neuf cent vingt-deux dollars et trente cents (6 922,30 \$) taxes incluses pour une remorque de 5 x 10.

032.02.13 ACCEPTATION DE SOUMISSION – LAVE-VAISSELLE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite utiliser davantage de vaisselle réutilisable lors de ces activités et événements;

ATTENDU QUE la municipalité a comme projet d'acquiescer un lave-vaisselle commercial et de l'installer dans la cuisine communautaire;

ATTENDU QU'une brigade vaisselle a été mise en place afin d'amasser des fonds pour l'achat d'un lave-vaisselle;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 2290 \$ d'Hydro-Québec pour l'achat d'un lave-vaisselle;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière de 5190 \$ du Fonds Éco IGA pour la réalisation de ce projet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre, et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'ACHETER un lave-vaisselle commercial de marque Hobart, chez le commerçant Despres, Laporte Inc., au coût de 4999 \$

D'INSTALLER l'appareil dans la cuisine communautaire.

033.02.13 DEMANDE CITOYENNE – PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR »

ATTENDU QUE les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

ATTENDU QUE l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

ATTENDU QUE l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

ATTENDU QUE ce programme se déroule en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

ATTENDU QUE la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1er janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de mille dollars (1 000,00 \$) provenant du compte grand-livre numéro 02 32000 622 et qui sera transféré dans le compte portant le numéro 02 61000 345.

034.02.13 ACCEPTATION – SOUSSION TRANSPORT ET COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2013 À 2016

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues au bureau municipal à la date et avant l'heure demandée;

2013 à 2016	Campor Environnement inc.	Camionnage Alain Benoit	Sani Lang
2013	171,03 \$	171,31 \$	202,36 \$
2014	175,34 \$	176,49 \$	204,66 \$
2015	179,62 \$	181,84 \$	206,96 \$
2016	186,15 \$	186,84 \$	210,40 \$
Total	712,14 \$	716,48 \$	824,38 \$

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 4 décembre 2012, pour un motif de proximité et d'économie régionale, il a été convenu par la résolution numéro 336.12.12 d'octroyer le contrat à Camionnage Alain Benoit;

ATTENDU QUE M. Frédérick Lee, directeur général, a discuté de ce sujet avec M. Denis Côté du Ministère des Affaires municipales et des Régions du bureau de Rimouski;

ATTENDU QUE l'article 935, alinéa 7, du code municipal stipule ce qui suit : « Sous réserve des articles 936.0.1 et 936.0.1.1, le conseil ne peut, sans l'autorisation préalable du ministre des Affaires municipales et des

Régions, accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission la plus basse »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat de transport et collecte de boues septiques pour les années 2013, 2014, 2015 et 2016 à Campor Environnement inc. de Rivière-du-Loup et que cette résolution remplace la résolution numéro 336.12.12.

035.02.13 DEMANDE AU FDMK (FONDS DES MUNICIPALITÉS DU KAMOURASKA) – GALA DU ROMAN POLICIER

ATTENDU QUE pour l'année 2013, la Municipalité de Saint-Pacôme soutiendra pour la douzième (12^e) année consécutive l'activité identifiée Gala du Roman policier de Saint-Pacôme sur son territoire le 4 octobre 2013;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à verser une somme de mille dollars (1 000,00 \$) pour l'activité susmentionnée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de contribuer financièrement à l'activité citée dans le préambule et autorise un décaissement d'un montant de mille dollars (1 000,00 \$) aux fins de son organisation.

036.02.13 DEMANDE AU PROGRAMME INFRASTRUCTURE M.A.D.A.

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Pacôme, plus précisément les gens âgés de 50 ans et plus, ont mentionné leur besoin davantage d'activités intergénérationnelles;

ATTENDU QUE les citoyens de Saint-Pacôme, plus précisément les gens âgés de 50 ans et plus, ont manifesté un grand intérêt à avoir une offre en sport et loisir plus diversifiée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a pour objectif d'offrir un milieu de vie de qualité aux aînés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'AUTORISER l'agente de développement à présenter une demande d'aide financière au programme PIQM-MADA (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Municipalité amie des aînés, volet 2.5)

D'AUTORISER le projet de mise en place de module(s) d'entraînement pour aînés au Parc de l'Action

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet (entretien).

037.02.13 ACCEPTATION – SOUSSION EMPRUNT PAR BILLET

POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME, 206 – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT DOMESTIQUE DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL, 261 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE, 264 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE MEUNIER ET 265 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle pour son emprunt du 12 février 2013 au montant de un million cent trente et un mille six cents dollars (1 131 600,00 \$) par billet en vertu du règlement d'emprunt numéros 92, 206, 261, 264 et 265, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

130 500 \$	2,65900 %	12 février 2014
134 000 \$	2,65900 %	12 février 2015
137 900 \$	2,65900 %	12 février 2016
141 900 \$	2,65900 %	12 février 2017
587 300 \$	2,65900 %	12 février 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

038.02.13 FINANCEMENT DE L'EMPRUNT PAR BILLET POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 92 – POURVOYANT À UN EMPRUNT DE 7 830 936,00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE AVEC INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET L'EXTENSION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AVEC UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME, 206 – PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT DOMESTIQUE DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL, 261 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DE LA PRUCHIÈRE, 264 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT

DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE MEUNIER ET 265 – PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total de un million cent trente et un mille six cents dollars (1 131 600,00 \$) :

Règlement numéro	Pour un montant de
92	565 600 \$
206	82 400 \$
261	341 346 \$
264	87 254 \$
265	55 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant d'un million cent trente et un mille six cents dollars (1 131 600,00 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéro 92, 206, 261, 264 et 265 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général;

QUE les billets soient datés du 12 février 2013.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	130 500 \$
2015	134 000 \$
2016	137 900 \$
2017	141 900 \$
2018	146 200 \$ (à payer en 2018)
2018	441 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réalisercet emprunt la Municipalité de Saint-Pacôme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 12 février 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 206, 261, 264 et 265, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

039.02.13 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2013

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada accorde du financement aux organismes du

secteur sans but lucratif et aux employeurs du secteur public;

ATTENDU QU'Emplois d'été Canada a pour but de créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants à plein temps âgés de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE les projets proposés devront : offrir des services à la collectivité, offrir des emplois qui appuient les priorités locales, offrir une expérience liée à la carrière ou un premier emploi, offrir un salaire qui contribue au revenu des étudiants embauchés, assurer une supervision et un encadrement de la part de l'employeur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit faite dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada pour obtenir du financement pour l'embauche d'étudiants pour le Camp de jour 2013 et que le directeur général, M.Frédéric Lee, soit autorisé à signer les documents relatifs à ladite demande.

040.02.13 SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPALE

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Chamberland et Martin pour un montant subventionné de dix mille dollars (10 000,00 \$) conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Attendu que Mme Nicole Bérubé a démissionné de son poste au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Pacôme, un représentant des citoyens doit être nommé. Ce point est remis à une réunion ultérieure.

041.02.13 ADOPTION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS 53 100 \$

DÉPENSES

Administration	11 933 \$
Conciergerie et entretien	11 657 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	25 508 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	5 000 \$
Financement	44 068 \$
Services à la clientèle	3 554 \$

TOTAL DES DÉPENSES 101 720 \$

DÉFICIT 48 620 \$

Partage du déficit	
SHQ : 90%	43 758 \$
Municipalité : 10%	4 862 \$

042.02.13 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME RÉJEANNE BLAIS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2012;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Réjeanne Blais a pris possession de sa propriété sise au 115, rue Galarneau le 7 mars 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Réjeanne Blais au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 115, rue Galarneau.

043.02.13 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JULIE-CHRISTINE HELAS ET M. ALEXANDRE BIBEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Julie-Christine Helas et M. Alexandre Bibeau ont pris possession de leur propriété sise au 23 rue William le 18 décembre 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Julie-Christine Helas et M. Alexandre Bibeau au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 23, rue William.

044.02.13 CLUB DE COURSE DE CHIENS DE SAINT-GABRIEL – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE depuis plus de 34 ans, le Club de Course de chiens organise une course d'attelage de chiens au Kamouraska;

ATTENDU QUE les retombées économiques de cette fin de semaine des 2 et 3 mars sont très importantes pour le Kamouraska en cette période creuse de l'année;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) au Club de Course de chiens de Saint-Gabriel de Kamouraska Inc.

045.02.13 DEMANDE DU COMITÉ DE LOISIR DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE le Comité de développement nous présente une demande du sous-comité soccer, disant qu'ils désirent se procurer des buts de soccer pour la prochaine saison;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Frédérick Lee, directeur général, à aller en soumission pour l'acquisition de buts de soccer.

046.02.13 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT – ENSEIGNES AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Comité de Développement nous présente une demande du sous-comité – Volet environnemental, qui a pour but d'améliorer la beauté du village par l'application des recommandations émises dans le rapport des Fleurons du Québec et de l'Association des plus beaux villages du Québec;

ATTENDU QUE le rapport des Fleurons du Québec mentionne le visuel peu intéressant des deux enseignes aux entrées de la municipalité (est et ouest);

ATTENDU QUE le coût proposé par l'entreprise *Au pied de la lettre* de Saint-Roch-des-Aulnaies est de trois mille huit cent cinquante dollars (3 850,00 \$) l'unité incluant la livraison et l'installation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de l'entreprise *Au pied de la lettre*.

047.02.13 TRANS-APTE INC. – PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE Trans-apte inc. nous fait parvenir sa facture pour notre participation annuelle à la contribution financière pour le transport adapté;

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser

le directeur général, M. Frédérick Lee, à procéder au paiement de la facture à Trans-Apte inc. au montant de cinq mille deux cent huit dollars (5 208,00 \$) pour notre contribution au transport adapté pour l'année 2013.

048.02.13 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – SIGNALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE M. Gilles Michaud, ing., chef des Centres de services de Saint-Pascal, Témiscouata-sur-le-Lac et Cacouna, accuse réception de notre résolution numéro 322.11.12, demandant l'identification du Parc de la Solidarité;

ATTENDU QUE M. Michaud nous informe que dès ce printemps, l'implantation de deux panneaux, un dans chaque sens de la circulation, seront installées afin d'indiquer la présence du Parc de la Solidarité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REMERCIER M. Gilles Michaud, ing., chef des Centres de services de Saint-Pascal, Témiscouata-sur-le-Lac et Cacouna, de sa bonne collaboration;

DE DEMANDER, par la même occasion, l'implantation de deux panneaux indiquant notre bibliothèque municipale, un dans chaque sens de la circulation.

049.02.13 CLUB DE COMPÉTITION CÔTE DES CHATS INC. – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE l'avenir de notre communauté repose sur notre jeunesse, il est important de leur donner la chance de participer à des activités dans lesquelles ils pourront s'épanouir et vivre des expériences inoubliables;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le Club de compétition de la Côte des Chats poursuit son objectif de promouvoir le ski alpin et la compétition auprès des jeunes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de cinquante dollars (50,00 \$) au Club de compétition de la Côte des Chats pour aider à l'organisation de la compétition du 23 mars prochain à la Station plein air de Saint-Pacôme.

050.02.13 ÉCOLE DE LA PRUCHIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Organisme de Participation de Parents de l'École de La Pruchière sollicite notre aide financière afin d'offrir aux élèves de l'école, d'intéressantes sorties éducatives;

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir une

aide financière de deux mille dollars (2 000,00 \$) à l'École de La Pruchière.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 274 – ACHAT DU TRACTEUR KUBOTA F3680 ET DE LA REMORQUE MULTI-USAGES AU MONTANT DE TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000,00 \$)

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Daniel Jean qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 274 pour l'achat du tracteur Kubota F3680 et de la remorque multiusages.

051.02.13 PAIEMENT DE FACTURE – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement de la facture numéro 3512 à Transport en Vrac St-Denis au montant de mille huit cent cinquante-quatre dollars et trente-deux cents (1 854,32 \$) dans le cadre du projet de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière

052.02.13 ROCHE LTÉE – RAPPORT FINAL DANS LE DOSSIER DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT DE LA RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations de Roche Ltée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est en attente du rapport final de la firme d'ingénierie Roche Ltée dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme préfère attendre ce rapport avant de compléter les paiements finaux à Transport en Vrac St-Denis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire terminer ce dossier et que pour ce faire, elle estime devoir rencontrer l'ingénieur au projet, Monsieur Iohann Langevin, afin d'obtenir des explications sur les dépassements de coûts sur le projet de la rue de la Pruchière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme demande à Monsieur Iohann Langevin, représentant la firme Roche Ltée sise à Montmagny, d'assister à une rencontre où des explications sur les dépassements de coûts du projet de prolongement des services d'aqueduc et égouts sur la rue de La Pruchière seront données;

QUE cette rencontre ait lieu soit le lundi 11 février 2013 à 19 heures, soit le lundi 18

février 2013 à 19 heures, dans les deux cas à la salle du conseil municipal de Saint-Pacôme sise au 27 rue Saint-Louis à Saint-Pacôme;

QUE cette rencontre soit effectuée sans aucun coût d'honoraires supplémentaire de la firme Roche Ltée.

054.02.13 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 février 2013 soit accepté tel que présenté.

055.02.13 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 274 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA AVEC SES ÉQUIPEMENTS ET D'UNE REMORQUE À BASCULEMENT HYDRAULIQUE

Règlement numéro 274 décrétant une dépense de 35 000\$ et un emprunt de 35 000\$ pour l'acquisition d'un tracteur Kubota F3680 avec tondeuse de 72 pouces et souffleuse Kubota F5720 de 57 pouces ainsi qu'une remorque à basculement hydraulique de 5 pieds x 10 pieds.

ATTENDU QUE le tracteur multi usages de marque John Deere que possède la Municipalité de Saint-Pacôme est hors d'usage;

ATTENDU QUE les réparations du tracteur multi usages seraient très onéreuses et que le résultat ne serait pas garanti;

ATTENDU QUE la remorque qu'utilise la Municipalité de Saint-Pacôme est vétuste et nécessite des améliorations qui dépasseraient le coût d'acquisition d'une nouvelle remorque;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2013 par monsieur Daniel Jean;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement suivant, portant le numéro 274 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 description des ACQUISITIONS

Le conseil est autorisé à acquérir un tracteur Kubota F3680 avec tondeuse de 72 pouces et souffleuse Kubota F5720 de 57 pouces ainsi qu'une remorque à basculement hydraulique

de 5' x 10' incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par Garage N. Thiboutot inc. pour le tracteur et par Remorques de l'Isle pour la remorque en date du 5 février 2013 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Détail de l'équipement	Prix
Tracteur Kubota F3680 avec tondeuse de 72 pouces et souffleuse Kubota F5720 de 57 pouces	28 000,00 \$
Remorque à basculement hydraulique de 5 pieds x 10 pieds	7 000,00 \$

ARTICLE 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 35 000\$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 35 000\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4 Imposition fiscale à l'ensemble

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de cent pour cent (100 %), il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 5 Appropriation autorisée par le présent règlement si le montant dépensé est plus élevé

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Contribution ou subvention pouvant réduire le montant de l'emprunt

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la

totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

056.02.13 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations de Roche Ltée;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution numéro 005.01.13, il a été convenu qu'une retenue de 20%, représentant un montant de quarante-huit mille six dollars et quatre-vingt-deux cents (48 006,82 \$), soit effectuée sur la totalité des montants facturés par Transport en Vrac St-Denis et que normalement les retenues usuelles sont de 10%;

ATTENDU QUE nous sommes toujours en attente d'une rencontre explicative sur les dépassements de coûts avec la firme d'ingénierie Roche Ltée;

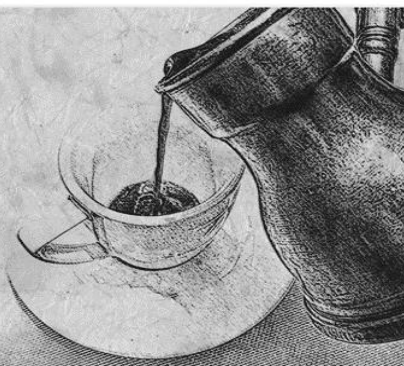
POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer un paiement de vingt-quatre mille trois dollars et quarante et un sous (24 003,41 \$) à Transport en Vrac St-Denis dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière.

057.02.13 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h24.

*Une
pause réflexion
pour se faire
du bien...*

*Café
Jasette*
à Saint-Pacôme



13 Treizième café...

**VIEILLIR,
EST-CE QUE ÇA S'APPREND?**

animé par Mgr Joseph Moreau

Quand : Lundi 15 avril 2013 à 9h30
Où : Centre municipal de Saint-Pacôme
27, rue St-Louis

**La vie est un apprentissage continuuel.
Apprendre à ne pas subir le vieillissement
mais à s'y intéresser.**

Inscription obligatoire au 418.852.2356
demandez Marijo...

Covoiturage possible, renseignez-vous!

En collaboration avec :



Club des 50 ans et plus
de Saint-Pacôme

sigma

et leurs partenaires :



Municipalité de Saint-Pacôme



Cercle de Fermières
Saint-Pacôme



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

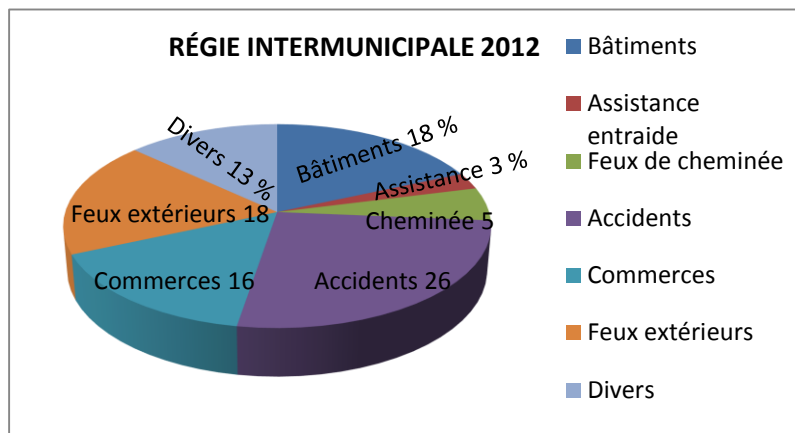


Des nouvelles de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest

Rapport incendie 2012;

Pour l'année 2012, on compte au total 38 interventions.

- ✓ 18 % Bâtiments privés
- ✓ 16 % Bâtiments commerciaux
- ✓ 26 % Accidents et feux de véhicules
- ✓ 5 % Feux de cheminée
- ✓ 18 % Feux à l'extérieur (champs & forêt)
- ✓ 13 % Divers (transformateurs, poteaux électriques)
- ✓ 3 % Assistance entraide



Nous avons constaté certaines améliorations, dont les feux de cheminée, qui en 2011 étaient à 27 % et les alarmes automatiques à 40 %. Cette année les feux de cheminée sont à 5% et aucune alarme automatique n'a été répertoriée. Nous vous conseillons de continuer d'être vigilant et de suivre nos recommandations.

Quelques recommandations importantes à appliquer.

Il est très important de respecter les lois et règlements et surtout d'être très prudent avec les feux récréatifs ou autres. Il serait nécessaire d'avoir quelques chaudières d'eau et des pelles près du feu pour éviter qu'il se propage aux alentours.

Une fois par année, faire vérifier votre système d'alarme automatique et ne pas oublier de vérifier vos piles de détecteurs de fumée et vos extincteurs portatifs. Vérifiez bien votre B.B.Q. et tous les appareils qui pourraient s'avérer dangereux pour vous et votre famille.

Soyez prudent, votre sécurité nous tient à cœur.

Santé financière de la Régie

L'année 2012 est terminée et malgré les exigences des normes gouvernementales et du schéma de couverture de risques, la situation financière de la Régie se porte bien. Votre conseil d'administration et le directeur des incendies gèrent votre service incendie avec rigueur tout en étant pour le progrès et l'avancement des nouvelles technologies, et ce, en respectant un budget équilibré.

De nouveaux pompiers intégreront bientôt la Régie, ils seront en formation pompiers 1 dès le mois d'avril 2013. De plus, des cours d'officier débiteront en octobre 2013. Nous sommes présentement à préparer une formation de premiers répondants, de 15 à 18 pompiers recevront cette formation. Ce qui est un avantage pour votre sécurité et celle de votre famille.

Dans les mois à venir, nous débiterons la visite des maisons afin de vérifier la conformité de vos détecteurs de fumée et nous vous donnerons des conseils afin de maximiser votre sécurité. Pour l'année 2013, ce sera les municipalités de Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle qui seront visitées et en 2014 Saint-Denis et Saint-Gabriel.

Nous donnerons plus de détails au début de l'été, lors de notre prochaine publication dans les journaux municipaux.

Christian Gagnon, directeur des incendies.

Chronique culturelle

À lire ce mois-ci...



1954. Alors que Bernie Gunther tente de fuir Cuba en bateau accompagné d'une sulfureuse jeune fille, en pleine Guerre froide, il est intercepté par la CIA et enfermé à New York puis au Landsberg à Berlin. Sa liberté va dépendre des informations qu'il voudra bien donner sur ses anciens camarades de la SS, notamment Erich Mielke. Septième volet des aventures de Bernie Gunther.

Philip Kerr est aussi l'auteur de « La trilogie berlinoise », « La mort entre autres », « Une douce flamme » et « L'hôtel Adlon »

Le début des années 1970 continue de façonner le Québec : la crise d'octobre, la Loi sur les mesures de guerre, l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie, le glissement de terrain à Saint-Jean-Vianney, autant d'événements qui resteront gravés à jamais dans la mémoire des Québécois, et la famille Pelletier en sait quelque chose.

Après, « Sylvie », « Michel » et « Sonia », voici le tome 4 de « Souvenirs de banlieue »



Journée de la Femme



La Station plein air de Saint-Pacôme remercie tous les commanditaires qui ont collaboré à l'organisation de la Journée de Femme le vendredi 8 mars dernier. L'activité fut un succès!

- Bonté Divine!
- Boulangerie La Pocatière
- Centre-Jardin Michel Montminy
- Centre évolution La Pocatière
- Cercle de Fermières de St-Pacôme
- Cinéma le Scénario
- Coiffure Exalt Mode
- Coiffure Martine Tanguay
- Coiffure Saucier
- Épicerie Daniel Drapeau
- Évolution Coiffure
- Feuillages du Québec
- Fleuriste Centre Beau Site
- Fleuriste Le Bel Arôme
- Le Quai des Bulles
- Les folies de Chantal
- Fromagerie le Mouton blanc
- Municipalité de Mont-Carmel
- Municipalité de Saint-Pacôme

Retour sur les journées Boule de Neige

Les 4 et 5 mars dernier avaient lieu les journées *Boule de Neige* à la Station plein air de Saint-Pacôme. Une fois de plus, l'événement fut un succès! En particulier les glissades extrêmes où petits et grands ont eu beaucoup de plaisir! La Station plein air remercie les bénévoles qui ont participé à l'organisation des activités. **Merci à Mesdames Eugénie Beauregard, Julie Lizotte, Marie-Pier Lévesque ainsi que Messieurs Dave Saucier, Enrico Dubé, Francis Dionne, Marco Dubé, Mario Jalbert, Mario Legeault, Michel Dubé et Philippe Gauvin Lévesque.**



Party de fin de saison à la Station plein air de Saint-Pacôme

Souper poulet BBQ suivi d'une soirée musicale
le samedi 6 avril 2013, à compter de 17h30.

Carte adulte : 12,00 \$

enfant (moins de 12 ans) : 8,00 \$

*Vous avez manqué le spectacle de **Rose Dionne** présenté lors de la Journée de la femme? Voici votre chance de voir cette étoile montante de la chanson le samedi 6 avril, à compter de 19h30, au bar la Fixation. La soirée est gratuite!*

Réservation : 418-852-2430 ou 418-852-2356



Crédit photo : Guy Perreault

Concours *Vos plus beaux clichés* *De Saint-Pacôme – printemps 2013*



- ▶ Passionné de la photo, le comité de développement vous invite à soumettre vos plus belles images de Saint-Pacôme du printemps 2013.
- ▶ Remettez vos photos avant le 21 juin 2013, un jury sélectionnera deux gagnants parmi les photos qui seront remises (maximum de 5 photos par personne).

Prix à gagner

Premier prix : 50 Paco \$
Deuxième prix : 25 Paco \$

- ▶ Des photos seront sélectionnées à chaque saison par le Jury pour le prix coup de cœur. Ces photos seront affichées à la **bibliothèque municipale Mathilde-Massé**. Les citoyens pourront donc choisir leur coup de cœur et courir la chance de gagner 20 Paco\$.
- ▶ Amateur ou passionné de la photo, nous voulons voir à travers vos yeux ce qui caractérise notre village.
- ▶ Procurez-vous une fiche d'inscription au bureau municipal ou dans le journal le *Pacômien*. Vous devez envoyer vos photos par courriel à l'adresse suivante : develop-stpacome@bellnet.ca

Le comité de développement de Saint-Pacôme



DÉTAILS DU CONOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » – PRINTEMPS 2013

Exposition

Les photos seront affichées à la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme et sur le site de la municipalité.

Durée du concours et critères

Le concours débutera le 23 mars 2013 et se terminera le 21 juin 2013. Les photos remises doivent donc correspondre à cette période. Tous ceux qui ont un coup de cœur à Saint-Pacôme (résident et non-résident). Maximum 5 photos par participant seront acceptées.



Photo 2e prix automne 2012 : David Boucher

Droits d'auteur

La signature du coupon qui doit accompagner chaque photographie constitue la cession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à la Municipalité de Saint-Pacôme d'utiliser et de reproduire de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours ainsi que la garantie par le participant qu'il en est le véritable auteur ou l'usager autorisé. Le nom de l'auteur sera obligatoirement mentionné pour toute utilisation de sa photographie.



Photo 1^{er} prix automne 2012 : Yan Mercier Photo

Adresse d'envoi

Les photos devront être envoyées à l'adresse courriel suivante :

develop-stpacome@bellnet.ca

Le formulaire d'inscription complété doit être remis au bureau municipal :

Municipalité de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis, C.P. 370

Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Ou par courriel develop-stpacome@bellnet.ca

Format

Les formats acceptés seront les 4x6 en numérique. Une photo ayant un autre format, une modification ou un ajout sera éliminée.

Membres du Jury

Le comité d'évaluation sera composé par des membres du comité de développement, un ou plusieurs élèves de l'école La Pruchière et un professionnel de la photo.

CONCOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » – PRINTEMPS 2013

Formulaire à compléter

Nom : _____
Adresse : _____
Ville et Code postal : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Licence d'utilisation et de reproduction

Le soussigné cède gratuitement à la Municipalité de Saint-Pacôme, et pour une durée indéterminée, une licence lui permettant d'utiliser et de reproduire de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit les photographies accompagnant ce coupon et lui garantit qu'il en est l'auteur ou l'utilisateur autorisé.

Signature du participant : _____

Important : Si vous prenez des images avec des personnes :

- Tous doivent approuver la résiliation DE LICENCE D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION ci-haut mentionnée :

Titre de la photo 1 et raisons du lieu ou de l'événement :

Titre de la photo 2 et raisons du lieu ou de l'événement :

Titre de la photo 3 et raisons du lieu ou de l'événement :

Titre de la photo 4 et raisons du lieu ou de l'événement :

Titre de la photo 5 et raisons du lieu ou de l'événement :

REMISE DE PRIX CONCOURS « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » – AUTOMNE 2012

Le Comité de développement de Saint-Pacôme a débuté un concours de photo à l'été 2012. Cinq citoyens avaient participé à ce concours. À l'automne 2012, le nombre de participants a doublé; dix photographes amateurs ont capté les plus beaux paysages de Saint-Pacôme. La lumière et les couleurs de l'automne ont donné de magnifiques clichés qui seront bientôt disponibles sur le site internet de la municipalité. Le jury était composé de membres du Comité de développement de Saint-Pacôme (Sébastien Lavoie, Éliane Vincent, Gervais Lévesque et Marijo Couturier Dubé), d'une photographe professionnelle (Caroline Beaulieu) et d'un élève de l'école La Pruchière (Samuel Caron). Le premier prix a été attribué à **Monsieur Yan Mercier** pour sa photographie du golf et le deuxième prix a été remis à **Monsieur David Boucher** pour son cliché de la Station plein air. Vous pouvez voir l'œuvre de Monsieur Mercier à la bibliothèque Mathilde-Massé. De plus Monsieur

Mercier a reçu 50 Paco\$ et Monsieur Boucher 25 Paco\$. La population a aussi participé au prix *coup de cœur automne 2012*. La photographie de Madame Suzanne Hudon fut le coup de cœur de la population. Les participants au concours *coup de cœur automne 2012* couraient la chance de gagner 20 Paco\$. C'est donc Madame Gilda Pelletier, de Saint-Gabriel, qui a gagné les 20 Paco\$. Merci à tous les photographes amateurs qui ont participé au concours *Vos plus beaux clichés – automne 2012* (André Lavoie, David Boucher, Line Roy Arcand, Guy Perreault, Pascale Thériège, Réjeanne Hudon, Francine Hudon, Suzanne Hudon, Michel Hudon et Yan Mercier). Merci également aux participants du prix *coup de cœur automne 2012*. Vous souhaitez participer au concours de photographie, vous avez jusqu'au 22 mars 2013 pour nous faire parvenir vos plus beaux clichés de l'hiver! Pour infos : 418-852-2356.



Lors de la remise de prix, dimanche 3 mars 2013, à la bibliothèque Mathilde-Massé
De gauche à droite : Michel Hudon, Line Roy-Arcand, Francine Hudon, Éliane Vincent,
Suzanne Hudon, Marijo Couturier Dubé et Sébastien Lavoie

Atelier sur les semis, l'herbicyclage et la récupération de l'eau

Un atelier qui vous permettra d'obtenir trucs et conseils sur la réalisation de vos propres semis, l'herbicyclage et la récupération de l'eau sera offert gratuitement au centre municipal de Saint-Pacôme. L'atelier sera offert par madame Hélène Dore, horticultrice, et un conseiller en gestion environnementale de la Co-éco.

L'atelier sera gratuit et aura lieu le samedi 13 avril 2013, à 13h00. Pour participer, veuillez vous inscrire au 418-852-2356 avant le 5 avril 2013. Vous devez également apporter un petit contenant pour mettre vos semis (récupérez vos boîtes de champignons, ce format est idéal!).

SAINT-PACÔME EN FLEURS !

Concours : Couleurs et parfums – été 2013

Le concours *Couleurs et parfums* est de retour cet été! L'an dernier, ce sont 30 résidents de Saint-Pacôme (toutes catégories confondues) qui ont participé au concours et qui ont contribué à l'obtention du 3^e fleuron. Une fois de plus le Comité d'embellissement vous invite à fleurir votre devanture de maison ou d'entreprise et à vous inscrire au concours *Couleurs et parfums*.

La fleur thématique pour l'été 2013 sera la **giroflée odorante** (nom latin *Matthiola longipetala*). Des points supplémentaires seront alloués à ceux qui intégreront harmonieusement cette fleur à leur aménagement.

Voici un aperçu des composantes du concours :

- ✿ La période d'inscription débutera le 25 mars 2013 et se poursuivra jusqu'au 30 juin 2013;
- ✿ L'évaluation des aménagements sera réalisée par un jury;
- ✿ Trois catégories de participants sont offertes:
 - ✓ Petits coins fleuris (balcons et petits espaces);
 - ✓ Grands jardins (espace moyen à grand);
 - ✓ Commerces et industries (bâtiments commerciaux et autres entreprises).
- ✿ La giroflée odorante sera la fleur thématique cet été. Des points supplémentaires seront accordés pour l'intégration de cette fleur aux aménagements ;
- ✿ Les participants courront la chance de gagner de nombreux prix en lien avec l'horticulture.

Voici les critères d'admissibilité et les modalités de participation :

3 catégories : PETITS COINS FLEURIS (balcons et petits espaces);
GRANDS JARDINS (espaces de moyen à grand);
COMMERCES ET INDUSTRIES (bâtiments commerciaux et autres entreprises).

Cette humble annuelle à fleurs rose ou mauve pâle qui se recroqueville au soleil exhale le soir et les jours gris un parfum capiteux, combinaison enivrante de cannelle, de girofle et de violette. Annuelle rustique qui préfère les climats frais. Semez en surface à l'intérieur en avril et transplantez après les derniers gels.



SAINT-PACÔME EN FLEURS !

Concours : Couleurs et parfums – été 2013

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être résident de Saint-Pacôme (locataire ou propriétaire) ou y posséder un commerce.
2. L'aménagement paysager devra être situé en façade et être visible de la rue.
3. L'aménagement paysager pourra être constitué d'un ou plusieurs des éléments suivants : arbres, arbustes, haie, pelouse, couvre-sol, plates-bandes, vivaces, annuelles, bulbes ainsi que bacs et jardinières.
4. Le participant transmettra son formulaire d'inscription, dûment rempli, au Bureau municipal de Saint-Pacôme, dont les coordonnées apparaissent ci-dessous.
5. Des points bonis seront attribués aux participants dont l'aménagement paysager intégrera la fleur thématique. Un sachet de graines de **giroflée odorante** sera remis aux participants qui se présenteront au bureau municipal (jusqu'à épuisement des stocks).
6. Une seule inscription par adresse civique.
7. Les fleurs et plantes artificielles ne sont pas admises.



Formulaire d'inscription

Prénom et nom :			
Adresse :			
Téléphone :		Télécopieur :	
Courriel :			

Cochez la catégorie pour laquelle vous participez :

- ☐ Petits coins fleuris ☐ Commerces et industries ☐ Grands jardins

La période d'inscription est du 25 mars 2013 au 30 juin 2013.

Veuillez faire parvenir votre formulaire d'inscription, dûment complété, au Bureau municipal de St-Pacôme : 27, rue Saint-Louis, C.P. 370, St-Pacôme (Québec) G0L 3X0. - Par télécopieur : 418-852-2977 - par courriel : develop-stpacome@bellnet.ca



Quelle joie de célébrer chaque année l'avènement d'un nouveau printemps en compagnie de ceux qui l'apprécient tout autant et d'en redécouvrir les bienfaits et les beautés avec un plaisir sans cesse renouvelé.

JOYEUSES PÂQUES!

2^e édition

Moi et mon enfant face à la persévérance scolaire

ACTIVITÉ D'ACTIONS CONCRÈTES ET VALORISANTES DANS NOTRE RÔLE DE PARENT

SAMEDI 13 AVRIL 2013, DE 9 H À 15 H

ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET, SAINT-PASCAL
ENTRÉE DE L'AUDITORIUM

REPAS DU MIDI ET SERVICE DE GARDE OFFERTS
SUR PLACE GRATUITEMENT

EN AVANT-MIDI

- ▣ Conférence *Motivation et réussite éducative : transmettre le sens de l'effort, le goût de réussir et de se dépasser*.
- ▣ Capsule express sur les divers parcours de formation qui mènent à la réussite.

EN APRÈS-MIDI

- ▣ Choix d'ateliers : *Gestion des émotions, des crises, des jérémiades* ou *Les désirs, les valeurs, les besoins et l'autorité parentale*.

Activité gratuite s'adressant à tous les parents d'enfants du primaire et du secondaire

INSCRIPTION OBLIGATOIRE D'ICI LE JEUDI 11 AVRIL 2013 À :

Sonia Gagnon, coordonnatrice d'IDÉO 16-17
Projection 16-35 | Carrefour jeunesse-emploi du Kamouraska
418 492-9127, poste 105 | ideo@projection16-35.ca

Pour plus de détails, consultez notre page Facebook : Projection 16-35 ou notre site Internet au www.projection16-35.ca

Une initiative de :



En collaboration avec :



Cette initiative est rendue possible grâce à la participation financière de Réunir-Réussir.

DATES À RETENIR

Avril 2013

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 20h00 Séance ordinaire du Conseil I Gym. Cerveau pm Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	3 13h30 pétanque Salle municipale 13h30 Fermières ateliers finition des pièces	4 Vidanges1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble  Âge d'or Cartes 13h00	5 Vidanges 2	6 Club optimiste Pass. Lieutenant gouverneur Party fin saison Station souper BBQ et spectacle Rose Dionne
7 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	8 9h00 M.A.D.A. Salle du conseil 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate 19h30 cuisine c.a. âge d'or	9 Bibliothèque De 18h30 à 20h30  Gym. Cerveau pm 19h30 Réunion Chevaliers de colomb 19h30 Réunion membres optimiste	10 13h00 pétanque Salle municipale 13h30 Fermières ateliers carte fête des mères	11 Récupération 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble  Âge d'or Cartes 13h00	12 Récupération 2	13
14 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	15 Café Jasette 9h30 Au Centre municipal 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate	16 Bibliothèque De 18h30 à 20h30  Gym. Cerveau pm	17 13h00 pétanque Salle municipale 13h30 Fermières ateliers sous-verre au crochet 19h30 Réunion garde paroissiale	18 Vidanges 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble  Âge d'or Cartes 13h00	19 Vidanges 2	20
21 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	22 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate	23 Bibliothèque De 18h30 à 20h30  Gym. Cerveau pm	24 13h00 pétanque Salle municipale 13h30 Fermières ateliers blocage d'un tricot	25 Récupération 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble  Âge d'or Cartes 13h00	26 Vidanges 2	27
28 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	29 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate Comité de développement 19h30	30 Bibliothèque De 18h30 à 20h30  Gym. Cerveau pm	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 et les jeudis de 15h30 à 17h30 Téléphone : 418-315-0579			

Date de tombée : 15 avril 2013

Prochaine parution : 24 avril 2013